

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : deux août

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.

Henry SARRAZIN, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Date de convocation du Conseil : 26/07/2017

034-213402969-20170803-2017-05-07-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 04/08/2017

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Gérard ESPINOSA Nicolas BAUDESSEAU, Pamela IZARD.

Absentes ayant donné procuration: Isabelle MORONVAL à Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI à Gérard ESPINOSA, Valérie BOURGARIT à Nicolas BAUDESSEAU.

Absents : Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

N°2017 – 05 - 07 – 25

Objet : Finances : transfert au SIA VB de l'emprunt souscrit auprès du même SIA VB en 2012 pour un montant de 40.000 euros (solde).

Le maire rappelle au conseil qu'afin de financer les travaux de remise en état des réseaux, avant le transfert au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Vidourle et Bénovie (SIA VB), la commune avait emprunté en novembre 2012 à ce même syndicat, la somme de 120 000 euros sur 15 ans et sans intérêts, soit une annuité de 8 000 euros.

La première échéance de 2013 a été honorée normalement.

Sur la demande du SIA VB, un effort a été fait par la commune pour un remboursement anticipé : soit 40 000 € pour l'échéance de 2014, puis 32 000 euros pour celle de 2015. Le capital restant dû s'élevant au 1^{er} janvier 2016 à la somme de 40.000 euros.

Le budget M49 n'existe plus depuis le transfert au 1^{er} janvier 2016 de l'entière comptabilité au SIA VB.

Or, cet emprunt étant encore dans la comptabilité de la commune, le maire propose de clore ce dossier en le transférant au SIA VB.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le transfert de l'emprunt référencé « SIA VB 2012 » d'un montant de 40 000 euros au SIA VB.

Pour extrait. Saussines, le 3 août 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN



Certifié exécutoire. Publié le : 03.08.2017
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication

